



VILLE A VILLE

Questions liées aux agréments FranceAgrimer dans la distribution de fruits, lait, etc...

QUESTION INITIALE :

« La Ville de Calais participe à la campagne de FranceAgriMer, permettant de subventionner en partie des distributions des fruits et légumes /lait dans les écoles primaires et maternelles, sous réserve de réaliser des ateliers éducatifs auprès des enfants. Auparavant, il y avait deux agréments : un pour les fruits et légumes et un autre pour le lait. Aujourd'hui ces deux agréments sont fusionnés. Nous rencontrons quelques difficultés :

- *A connaître les taux de remboursements exacts pour le nouvel agrément*
- *A clarifier les attentes pour les ateliers éducatifs*
- *A faire valoir les ateliers (pourtant envoyés en temps et en heures) ce qui a pour conséquence de ne pas être remboursé.*

Y-a-t-il d'autres Villes qui répondent à l'agrément FranceAgriMer et si oui, rencontrez-vous ces mêmes problèmes ? ».

Les réponses sont à adresser à Axelle Hamon, Responsable Adjointe du Pôle Santé et Vie Sociale, Axelle.HAMON@mairie-calais.fr, en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Angers

« Nous sommes effectivement engagés dans ce type de projet, mais nous ne sommes pas encore rendus à la phase des remboursements.

Je ne peux donc pas vous dire si nous rencontrerons les mêmes difficultés que vous.

Si tel est le cas, nous n'hésiterons pas à vous en faire part ».

Contact : Nathalie GARNIER, Responsable du service Prévention Education Promotion de la Santé, nathalie.garnier@ville.angers.fr



Bordeaux

« Suite à votre sollicitation concernant la campagne de FranceAgriMer, nous avons fait un point sur la ville de Bordeaux. Nous mettons en place au sein de la ville uniquement la distribution de fruits et légumes.

Comme vous, nous rencontrons des difficultés dans la mise en place de ce dispositif :

- Les ateliers éducatifs : difficultés à clarifier les attentes. Difficultés également à savoir ce que les enseignants font réellement en termes d'actions.
- Faire valoir les ateliers : Grosses difficultés sur la partie administrative. Les déclarations à faire sur internet sont très compliquées et donc chronophages. Il est également complexe de réussir à avoir quelqu'un pour nous aider à résoudre les problèmes rencontrés lors des déclarations.

Malgré toutes ces contraintes, nous poursuivons « Un fruit pour la récré » car il est très bien accueilli par les enfants, qui attendent avec impatience ce fruit distribué tous les jeudis ».

Contact : Noémie BOSSARD, Stagiaire, Direction de la Prévention et de la Promotion de la santé, n.bossard@mairie-bordeaux.fr

Brest

« La référente restauration scolaire nous a indiqué ne pas avoir d'expérience ou de clarification à apporter pour le nouveau dispositif mis en œuvre en octobre 2017. L'an dernier, aucune demande n'a été réalisée par la Ville car l'agrément n'a pu être obtenu si bien que la ville de Brest n'a pas d'effet d'expérience.

La ville de Brest serait également très intéressée par le retour d'expérience des autres villes, le dossier semblant s'être complexifié ».

Contact : Sabine KERROS, Responsable – Promotion de la Santé, sabine.kerros@mairie-brest.fr

Carcassonne

« La ville de CARCASSONNE ne participe pas à la campagne de France AgriMer. Nous ne sommes pas en mesure de vous apporter des éléments de réponse et le regrettons ».

Contact : Céline FAURE, Coordinatrice du Contrat Local de Santé, Direction des Affaires Sociales Santé Contrat de Ville, celine.faure@mairie-carcassonne.fr

Le Grand Chalonnais

« Nous ne répondons pas à cet agrément mais je viens de lire la trentaine de pages d'instructions techniques datant du 15/12/2017 transmis par la DRAAF et le dossier à l'air bien contraignant.



Avez-vous connaissance de ce document ? Auquel cas il faut reprendre point par point afin de comprendre le rejet concernant vos ateliers pédagogiques.

En annexe on trouve les bases de calculs pour les remboursements au forfait. Concernant les accompagnements pédagogiques, un seul est remboursé par période (s'il est fait par un prestataire), il faut justifier les accompagnements : une par période à tous les enfants, répondre aux objectifs, les citer ainsi que les outils utilisés, l'absence de ces justifications rendant inéligible l'ensemble des dépenses. Vous pouvez demander un recours gracieux auprès du directeur de France Agrimer pendant 2 mois après le refus puis en contentieux devant le tribunal administratif. Le technicien de la DRAAF chargé de l'alimentation peut peut-être vous aider ?

Je suis intéressée par les retours des villes à ce sujet car j'avais pour idée de faire la promotion de ce programme auprès des communes de notre agglomération. Mais les contraintes ayant l'air nombreuses, je me pose la question du ratio bénéfice financement/temps de travail alloué au suivi administratif ».

Contact : Sigolène MURAT, Diététicienne, Service Santé et Handicap, Sigolene.MURAT@legrandchalon.fr

Marseille

A la Ville pas ce type de contrat mais, ni la Région Sud dont voici la réponse :

« La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur n'a pas de convention avec FAM sur ce programme de distribution de fruits, légumes et produits laitiers dans les établissements scolaires. Pour avoir des réponses, il faudrait que la Ville de Calais se rapproche de sa DRAAF qui pourra lui apporter toutes les réponses, ou directement à son interlocuteur FAM ».

Contacts :

- Aurore LEROUX, Direction des Lycées, Service Vie des Etablissements, Hôtel de Région, aleroux@maregionsud.fr
- Dominique CHANAUD, Service de la santé publique et du handicap, Responsable de la mission santé environnement, dchanaud@marseille.fr

Porto Vecchio

« La Commune de Porto-Vecchio a un agrément France AgriMer pour la distribution d'un fruit dans les garderies périscolaires des écoles maternelles et élémentaires. Le dispositif est géré par le service de la vie scolaire. L'agent en charge de ce dossier n'a pas rencontré les mêmes difficultés que la Ville de Calais.

Pour la ville de Porto-Vecchio : difficultés pour effectuer les démarches en ligne au départ plus difficultés pour avoir un interlocuteur. Le dossier du premier trimestre 2018 comportait une erreur de colonne, France Agrimer a attendu la date butoir pour nous en informer ; à ce jour nous n'avons pas connaissance des répercussions sur le montant de la subvention ».

Contact : Roselyne CAUVIN, Directrice du service de l'Action sociale, rose-marie.cauvin@porto-vecchio.fr



Saint-Joseph

« La ville de Saint-Joseph participe à la campagne de FranceAgrimer, depuis plusieurs années. Jusqu'à peu, les modalités de remboursements étaient satisfaisantes. Cette année, nous avons des retours, et des demandes très pointilleuses, qui n'avaient cours jusqu'à maintenant. Nous avons un agrément pour les fruits et légumes.

Ainsi, notre dossier nous a été retourné le 31/05/18, car il manquait :

- absence de tableau de détails livraison fruits
- absence de preuves de mise en concurrence
- fiche technique pour composition des produits transformés (compote en gourde)
- absence de la mention PAYE sur le tableau récapitulatif des factures fournisseurs

Nous avons retourné les informations le 29/06/18 et à ce jour nous n'avons pas encore reçu de réponse.

La réflexion que nous nous faisons est que peut être les subventions ont diminué et qu'ils tentent de dissuader les participants en formulant des demandes plus pointues. Quoiqu'il en soit nous n'avons pas à ce jour connaissance des changements qui auraient été opérés sur les modalités de réponses.

Peut-être serait-il judicieux si vous avez d'autres retours des villes santé engagées sur ce dispositif de faire remonter par le réseau une demande vers FranceAgrimer afin de mieux comprendre leurs attentes, et ainsi permettre aux villes de répondre le mieux possible dès le dépôt de notre dossier, et éviter plusieurs échanges avec eux, ce qui a pour conséquence de retarder les remboursements ».

Contact : Corrine GAZAR Céline FAURE, Direction Générale Adjointe des Services, corrine.gazar@saintjoseph.re

Toulouse

« Pour Toulouse, nous devrions signer l'agrément pour la rentrée scolaire prochaine et rentrer dans le dispositif.

Pour nous accompagner dans les démarches, nous bénéficions des services d'Interfel, l'Interprofessionnelle des fruits et légumes frais, partenaire du dispositif.

Par rapport à vos questions et après discussion avec notre correspondante Interfel locale :

Elle vous conseille de vous rapprocher de Monika SZULTA, au siège d'Interfel, au 01 49 49 18 89, qui pourra répondre à vos questions d'ordre administratif et technique.

Pour l'accompagnement terrain, c'est Johanna BEDOUARD qui est correspondante Interfel dans le Nord (06 71 57 08 98) qui pourra vous accompagner ».

Contact : Pascale FINE LESTARQUIT, Service Communal d'Hygiène et de Santé, pascale.finelestarquit@mairie-toulouse.fr